



Indemnités journalière pour maladie

Par **laurier blanc**, le **05/07/2009** à **19:02**

Bonjour, je suis artisan et je suis en arrêt de maladie depuis le 17 août 2008. J'ai souscrit une assurance pour indemnités journalières qui doit pourvoir à mon arrêt pendant un an par sinistre. J'ai subi une intervention chirurgicale de l'épaule gauche le 17 août 2008. Le 27 février 2009 j'ai subi une intervention chirurgicale de l'épaule droite. Mon assureur prend en compte la date de la première opération pour m'indemniser car pour lui s'est le même sinistre. Les sinistres ne sont pas des accidents mais des maladies. Les 2 opérations ne sont pas identiques à 100%. Mon assureur en a-t-il le droit car je ne serai pas rétabli physiquement à cette date du 17 août 2009. Dans l'attente de vos réponses cordialement.